



Poissy, le 28 septembre 2020

Monsieur Bruno BERTIN
Directeur RH France
PSA

Sujet: Information et consultation des CSE de septembre 2020 sur la levée de la suspension des compteurs de modulation

Monsieur le Directeur,

Dans de nombreux sites industriels, les ordres du jour des CSE à tenir en cette fin de mois de septembre 2020 ont pour objet, entre autres, la levée de la suspension des compteurs de modulation. Le recours à l'activité partielle est également soumis à consultation des élus dans ce même CSE.

En date du 23 mars 2020, par voie d'accord, nos organisations s'étaient engagées à la suspension de la modulation, pour permettre le recours à l'activité partielle d'une part, et pour répondre à un contexte sanitaire exceptionnel d'autre part.

Force est de constater que la crise sanitaire n'est pas derrière nous et les chiffres concernant l'épidémie, en augmentation constante dans notre pays doit nous amener à la plus grande prudence.

A ce titre, nous considérons que la crise sanitaire est toujours d'actualité et qu'à ce stade, personne ne peut dire ou prédire si des mesures restrictives seront prises ou non dans les semaines à venir.

C'est donc légitimement que, conformément aux raisons qui nous ont incité à signer l'accord du 23 mars 2020 relatif à la suspension de la modulation que nous vous demandons sa continuité jusqu'à la fin de l'année 2020.

Nous sollicitons dans les plus brefs délais l'ouverture d'une négociation relative à la rémunération des heures supplémentaires, applicable au 1^{er} janvier 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Les délégués syndicaux centraux de PSA Automobiles SA.

Olivier LEFEBVRE

FO

Anh-Quan NGUYEN

CFE-CGC

Franck DON

CFTC